

**DÉCISION DU PRÉSIDENT
PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MÉTROPOLITAIN**

DÉCISION N°2024.00983

**CONVENTION DE PARTENARIAT COMMUNICATION
ENTRE L'ASSOCIATION POSITIVE EDUCATION ET
LE MUSÉE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

CONSIDÉRANT que le musée a été fermé durant 18 mois pour travaux de réhabilitation, et que sa réouverture prévue à partir du 07 novembre 2024,

CONSIDÉRANT qu'à cette occasion le MAMC+ organise des festivités impliquant une programmation artistique et notamment musicale,

CONSIDÉRANT que pour cette programmation, le musée a souhaité faire appel à l'association stéphanoise Positive Education porteuse du festival du même nom qui se déroule sur une période proche de la réouverture du MAMC+ afin d'assurer leur promotion réciproque,

CONSIDÉRANT la nécessité de contractualiser cette coopération entre les deux parties par le biais d'une convention de partenariat de communication,

DECIDE

ARTICLE 1

Une convention de partenariat de communication pour la promotion réciproque des événements du festival et du MAMC+ est conclue entre l'Association Positive Education et le Musée d'art moderne et contemporain de Saint-Etienne Métropole.

La convention est prévue pour une durée de 3 mois sans tacite reconduction.

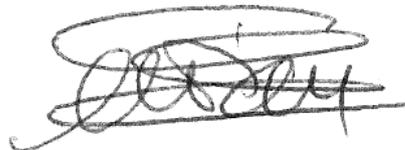
ARTICLE 2

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

ARTICLE 3

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 18/10/2024
Le Président,



Gaël PERDRIAU

Envoyé en préfecture via DOTELEC -

Reçu en préfecture le 18 octobre 2024

Publié le 18 octobre 2024

ID : 99_AU-042-244200770-20241018-C20240098310